



CNPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF
National Social Insurance Fund
You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 1070 /21/DG/CNPS DU 18 OCT. 2021

portant attribution du marché, objet du gré à gré n° 083/21/CNPS/PCA/CM/SPCA du 08 septembre 2021 relatif au parachèvement des travaux de réalisation d'un skydome, de construction de la clôture et de la guérite, de la réalisation des VRD, de la réalisation d'un forage avec bache à eau et de la fourniture d'un groupe électrogène au Centre de Prévoyance Sociale de Banyo

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020,
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n°01/21/PCA du 08 février 2021 modifiant et complétant la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la CNPS ;
- VU l'Autorisation de gré à gré N° 083/21/CNPS/PCA/CM/SPCA du 08 septembre 2021;
- VU le Rapport d'examen des offres administrative, technique et financière de la sous-commission d'analyse des offres d'octobre 2021 ;
- VU le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs (CIPM-BEC), en sa session du 08 octobre 2021 ;

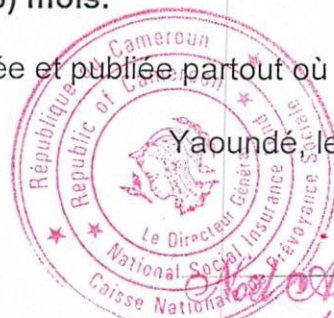
DECIDE :

Article 1^{er}.- Est déclaré attributaire du marché relatif au parachèvement des travaux de réalisation d'un skydome, de construction de la clôture et de la guérite, de la réalisation des VRD, de la réalisation d'un forage avec bache à eau et de la fourniture d'un groupe électrogène au Centre de Prévoyance Sociale de Banyo, objet du gré à gré ci-dessus visé, le soumissionnaire **BETTERMAN SARL BP : 3654 Yaoundé** pour un montant de **FCFA HTT 256 384 000 (deux cent cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-quatre mille)** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où beso sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-BEC
- DFC
- DAG/SM



18 OCT. 2021



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 60 /21/DG/CNPS DU 18 OCT. 2021

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU GRE A GRE
N° 083/21/CNPS/PCA/CM/SPCA DU 08 SEPTEMBRE 2021

RELATIF AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION D'UN SKYDOME, DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET DE LA GUERITE, DE LA REALISATION DES VRD, DE LA REALISATION D'UN FORAGE AVEC BACHE A EAU ET DE LA FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE AU CENTRE DE PREVOYANCE SOCIALE DE DE BANYO

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire **BETTERMAN SARL BP : 3654 Yaoundé** est déclaré attributaire du marché, objet du gré à gré susvisé pour un montant de **FCFA HTT 256 384 000 (deux cent cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-quatre mille)** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

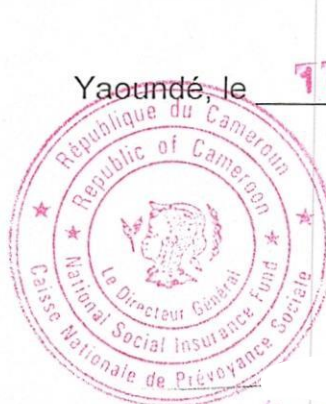
Ledit soumissionnaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage, porte 903 de l'Immeuble-Siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs (CIPM-BEC), porte 416 immeuble CNPS sis à l'Avenue Kennedy. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Yaoundé, le 18 OCT. 2021

Ampliations

- PCA
- Affichage
- DAG
- SM
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akame*